COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

06 -09- 1993

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF./ 5198003 / Dossier 736

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION CULTURELLE ET SOCIALE DU REGISSEUR DE PLATEAU
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 780202U31C1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE

RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

736

DOCUMENT 8 BIS – DOSSIER PEDAGOGIQUE – UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

Communauté française	libre confessionnel
X Provincial et communal	non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
Route de Valenciennes, 58
7301 HORNU

n° matricule : 5.198.003
n° de téléphone : 065/78.59.41

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 780202 U 31 C 1

FORMATION CULTURELLE ET SOCIALE DU REGISSEUR DE PLATEAU

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page.

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation.

Enseignement supérieur de type court :
catégorie : Technique

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement repris en annexe n°3 de 1 page.

7. Programme des cours : repris en annexe n°4 de 1 page.

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page.

9. Profil du(des) chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Cette U.F. fait partie d'un ensemble d'unités qui prépareront l'étudiant à l'exercice du métier de régisseur général de spectacles de tournées, d'accueil et de création.

Plus particulièrement cette U.F. culturelle et sociale lui apportera les connaissances théoriques générales pour pouvoir assumer les responsabilités inhérentes à la production, l'accueil et la diffusion de spectacles.

A l'issue de cette formation l'étudiant aura acquis une connaissance suffisante de l'histoire du théâtre et de la représentation.

Il aura en plus acquis des notions d'organisation du travail dans le monde du spectacle.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans l'U.F., le candidat devra attester d'une maîtrise suffisante des connaissances, savoir-faire et savoir-être en français, en physique et en mathématique normalement acquis par un élève terminant avec fruit l'enseignement secondaire supérieur général ou technique.

Pour évaluer cet acquis, une épreuve sera organisée et permettra surtout de juger de la démarche de réflexion et de l'utilisation des éléments fondamentaux de ces diverses matières.

Tout élève possédant le CESS ou équivalent serait dispensé de cette épreuve. Néanmoins, vu l'aspect particulier de cette formation et les contraintes importantes de l'exercice de cette profession, tout candidat sera soumis à un entretien de manière à évaluer ses motivations réelles et ce n'est qu'à ce moment que le conseil d'admission se prononcera sur son admissibilité dans cette unité.

REGROUPEMENTS – DEDOUBLEMENTS

Pas de recommandations particulières.

FORMATION CULTURELLE ET SOCIALE DU REGISSEUR DE PLATEAU

PROGRAMME.

1. HISTOIRE DU THEATRE ET DE LA REPRESENTATION

Il va de soi que le futur technicien de plateau doit être capable de participer "pleinement" à la démarche de création.

Il doit se situer durant tout le travail dans une situation et un plan de collaboration et de compréhension avec les comédiens, le scénographe, le metteur en scène, ...

Il ne peut ignorer le langage des métiers de scène et les expériences théâtrales passées.

Les rapports avec le choeur du théâtre antique, les différences marquées par l'utilisation de l'aparté, de l'adresse au public ... et toutes les conventions théâtrales fixées au cours de l'histoire de la représentation et de la mise en scène ne peuvent pas l'étonner.

Il doit parler d'égal à égal avec toutes les autres composantes du plateau. Pour ce faire, il est nécessaire que l'on aborde avec lui l'histoire générale du théâtre (de l'antiquité à nos jours) et de la mise en scène (du XVIIIe siècle à nos jours).
Il apprendra également le vocabulaire utilitaire théâtral, l'histoire du lieu et des décors et l'histoire de l'acteur.

2. ORGANISATION DU TRAVAIL ET RELATIONS HUMAINES DANS LE MONDE DU SPECTACLE

A l'issue de ce cours l'étudiant sera capable :

- d'établir les organigrammes des théâtres
- de planifier un travail
- de gérer de la main-d'oeuvre
- de gérer du matériel
- de gérer un charroi
- de gérer un budget
- d'organiser la maintenance d'un lieu de spectacles
- de gérer son temps et ses relations professionnelles

Ces objectifs seront atteints dès qu'il aura acquis des capacités suffisantes dans les notions qui lui seront enseignées telles que :

- l'approche théorique de l'entreprise de spectacle par sa structuration, son organisation et la gestion de son produit.

- l'étude d'une méthode de planification opérationnelle dans le cadre d'une entreprise théâtrale. (pour planifier un travail donné, il faut pouvoir définir l'ensemble des activités à effectuer, définir pour chaque activité les prérequis, évaluer les durées et les coûts).

- l'affirmation de soi.

- la théorie de la communication.

- l'approche systémique des relations humaines.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Remarques liminaires

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

Capacités terminales

A l'issue de cette unité de formation l'étudiant sera capable de réussir d'une manière satisfaisante une épreuve portant sur les objectifs spécifiques de l'annexe 4.

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

HISTOIRE DU THEATRE ET DE LA REPRESENTATION

Un expert possédant au moins un diplôme de l'enseignement supérieur artistique de type court.

ORGANISATION DU TRAVAIL ET RELATIONS HUMAINES DANS LE MONDE DU SPECTACLE

Un expert possédant au moins un diplôme de l'enseignement supérieur de type court dans le domaine des sciences humaines.